

MOTION

Session de : Printemps 2010

Section 03

Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

Objet : Médaille d'argent

Depuis son origine, la médaille d'argent du CNRS a distingué des chercheurs et enseignants-chercheurs pour l'originalité et l'importance de leurs travaux scientifiques. La section 03 du CoNRS regrette à l'unanimité que cette distinction soit maintenant adossée à l'attribution d'une prime d'excellence scientifique (PES) d'un montant exagéré, ce qui en dénature la valeur symbolique.

Comme l'adossement des médailles d'argent à la PES n'était pas connu lors de son dernier appel aux médailles, la section estime que cette condition introduit un biais. L'attribution ne peut donc se faire dans des conditions équitables et la section décide de ne pas faire de proposition pour la médaille d'argent cette année.

Devant le fait accompli, soucieuse de maintenir l'esprit et la portée de cette distinction et considérant que la section est, statutairement, l'instance reconnue pour juger de la qualité scientifique des activités des chercheurs dans le contexte de leur laboratoire, elle a décidé, à une faible majorité, de continuer à transmettre des propositions de lauréat à la direction de l'IN2P3 dès l'année prochaine.

Motion adoptée le 17 juin 2010
à l'unanimité

M. Konstantin Protasov
Président de la section

Destinataire(s) :

- M. Alain Fuchs, PDG du CNRS
- M. Jacques Martino, directeur de l'IN2P3



Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.